

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 130 (2009)
Heft: 6

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Contrôle du miel 2009

Chère apicultrice, cher apiculteur,

Au moment où j'écris ces lignes, j'espère que nous allons faire une belle récolte de miel de fleurs. Je souhaite à chacun d'entre vous que mon espoir se réalise.

Je vous fais part des étapes à suivre pour le contrôle du miel 2009.

Procédure pour les apiculteurs qui n'ont encore jamais fait contrôler leur miel:

1. L'apiculteur s'inscrit auprès du contrôleur.
2. Si possible avant la récolte, vous prenez rdv. avec le contrôleur. Celui-ci vient chez vous pour contrôler l'exploitation et vous pose les questions de la check-list FSSA-SAR, afin de la remplir, ce qui coûte Fr. 40.- à l'apiculteur. Si vous avez répondu correctement au questionnaire et vous déclarez votre miel, il peut vous vendre des labels. Il inspecte aussi votre matériel d'extraction et les cadres de hausses. Il mesure le taux d'humidité de votre miel liquide ou règle votre réfractomètre.
3. Si l'apiculteur a répondu correctement au questionnaire, il va recevoir dans l'année un certificat FSSA-SAR qui est valable 4 ans. Après ces 4 ans, le contrôleur passe à nouveau chez vous avec la check-list.

Le certificat ne vous dispense pas de déclarer chaque année vos lots de miel auprès du contrôleur. Il certifie simplement que vous êtes conforme à la bonne pratique apicole actuelle.

Procédure pour les apiculteurs qui ont déjà obtenu un certificat:

1. L'apiculteur s'inscrit auprès du contrôleur pour qu'il puisse préparer le dossier nécessaire.
2. Au moment de la récolte, l'apiculteur annonce au contrôleur son miel et lui déclare : la date de la récolte – le nombre de colonies – le taux d'humidité – le N° du lot – la quantité de kg récoltés et les labels souhaités. Il convient d'un rdv. avec le contrôleur. L'apiculteur achète les labels auprès du contrôleur et lui paye le contrôle du miel, soit: 3 fr. par lot, 7 ct. par kg de miel, 3 ct. par kg pour la publicité SAR et il reçoit un double de la fiche de contrôle.

L'apiculteur n'a pas le droit d'apposer les labels restants de la première récolte sur les pots de la deuxième récolte si celle-ci n'a pas été annoncée et déclarée.

L'apiculteur attribue à chaque extraction un N° de lot et une date de péremption (maximum 3 ans pour les miels contrôlés) et prélèvera 2x250g. de miel de chaque lot qu'il doit garder chez lui pendant 3 ans. Le contrôleur peut lui réclamer ces pots pour une analyse approfondie en laboratoire à Liebefeld.

J'encourage vivement chaque apicultrice et chaque apiculteur à adhérer au programme de qualité du contrôle du miel.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne miellée et un bel été.

**Le responsable du contrôle du miel SAR
Ulrich Zaugg**

CONSEILS APICOLES

Au moment du changement de responsable des «Conseils aux débutants», il paraît opportun de rappeler que les conseillers/conseillères apicoles de votre région sont disponibles pour répondre à vos questions. Adressez-vous à eux, en priorité.

Conseillers apicoles - 2009 (à jour au 30.04.09)

Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville	Canton
Ludi	Stéphane	Mt-Saules	2732	Saules	BE
Barras	Philippe	Grange-Neuve 1	1635	La Tour-de-Trême	FR
Kohler	Alain	Sur le Moulin 75	1732	Arconciel	FR
Perritaz	Nicolaz	Rue Plantamour 43	1201	Genève	GE
Urfer	Jean-Michel	Rue Malnati 58	1217	Meyrin	GE
Cattin	Georges	Rte de France 77	2916	Fahy	JU
Frésard	Emmanuelle	Le Droit	2877	Le Bémont	JU
Bourquard	Etienne	Loge 29b	2856	Boécourt	JU
Dey	Gilbert	Grand-Rue 4	2054	Chezard-St-Martin	NE
Bachmann	Christophe	Grand-Rue 38	2056	Dombresson	NE
Pache	André	Les Chanes	1076	Ferlens	VD
Galliker	Pierre-André		1565	Missy	VD
Troxler	Jacob	Sur Pensaz	1261	Le Vaud	VD
Strahm	Rudolph	Monts Fayaux	1807	Blonay	VD
Tellenbach	Ernest	La Levette 166	1170	Aubonne	VD
Yersin	Pierre Alexandre	Le Village	1659	Flendruz	VD
Pidoux	Viviane	Rue d'Yverdon 7	1510	Moudon	VD
Treboux	Anne	La Comballe	1269	Bassins	VD
Kovar	Philippe	Au Village 21	1372	Bavois	VD
Gabioud	Corinne	Rte de l'Hôpital 1	1920	Martigny	VS
Mottiez	Robert		1903	Collonges	VS
Duruz	Gilbert	Rue du Golf Coméraz	1971	Champlan	VS

Les futurs conseillers apicoles (en formation) figureront dans la prochaine liste, dès que les fédérations respectives nous en demanderont l'inscription comme nouveau CA.

Les futurs moniteurs éleveurs (en formation) figureront dans la prochaine liste, dès que les fédérations respectives nous en demanderont l'inscription comme nouveau ME.

Moniteurs éleveurs - 2009 (à jour au 15.02.09)

Nom	Prénom	Adresse	CP	Ville	Canton
Marti	Michel	Le Cerisier	2523	Lignièrès	BE
Marchand	Eric	Rue de la Gare 34	2613	Villeret	BE
Maillard	Didier	Ch. des Mampes 17	1752	Villars sur Glâne	FR
Monney	Raphaël	Rte Hauts de Fiaugères 86	1609	Fiaugères	FR
Clément	Laurent	Ch. des Marais 2	1731	Ependes	FR
Angéloz	Erika	Rte de Belfaux	1720	Corminboeuf	FR
Crausaz	Jean-Marie	Apiculteur	1690	Lussy	FR
Cosandey	Georges	Clos de la Scie	1669	Albeuve	FR
Gillon	Henri-Paul	Chemin de la Chaussy 6	1553	Châtonnaye	FR
Colomb	Jean-Daniel	Rue John-Grasset 10	1205	Genève	GE
Favre	Pierre	Les Esserts	1252	Meinier	GE
Chételat	Guy	La Creste 5	2828	Montsevelier	JU
Schneider	Frédéric	Rue du Château 22	2952	Cornol	JU
Gerber	Georges	Pl. de la Fontaine 216	2902	Fontenais	JU
Schlüchter	Georges	Au Village 5	2877	Le Bémont	JU
Tatti	Pierre	Champs-Derrière	2889	Ocourt	JU
Gavillet	Yves	Prise Porret	2027	Montalchez	NE
Debély	Willy	Ch. des Jonquilles 1	2053	Cernier	NE
Amstutz	Eric	Sapel-Dessous	2105	Travers	NE
Gigon	Didier	Rue de la Paix 5	2300	La Chaux-de-Fonds	NE
Horger	Thierry	Verger Baliveau 3	2063	Saules	NE
Jufer	Alain	Rte de la Rochelle 7	1148	L'Isle	VD
Bertholet	Jean-Daniel	Ch. du Chêne	1145	Bière	VD
Dubois	Pierre	Ch. des Tavalles 3	1880	Bex	VD
Andrey	François	Sur le Crêt	1660	Les Moulins	VD
Magenat	Antoine	Rte d'Echallens 16	1041	Pollioz-le-Grand	VD
Groux	Michel	Apiculteur	1443	Villars s/Champvent	VD
Morel	Daniel	Le Champel 5	1147	Montricher	VD
Brunet	François	Grand-Rue 10	1315	La Sarraz	VD
Ajvazi	Nexhmedin	Rte de Valeyres 16	1350	Orbe	VD
Degoumois	Roger	Les Jaccolats	1853	Yvorne	VD
Nobs	Kurt	La Solitude	1583	Villarepos	VD
Bourdin	Jean-Paul	Ch. Neuf 19	1963	Vétroz	VS
Juilland	François	Rte de Miège 21	3960	Sierre	VS
Zermatten	Max	La Grivelière	1968	Mase	VS
Genolet	Jean-Michel	Ch. d'Arche 41c	1870	Monthey	VS
Gabbud	Jean-Louis	Apiculteur	1947	Versegères	VS
Cettou	Jean-Jacques	Chenarlier	1872	Troistorrens	VS
Besse	Pierre	Le Bourgard	1948	Sarreyer	VS
Berthod	Jean-Michel	Bourgeoisie 8	1950	Sion	VS
Addy	Alphonse	Rue du Bourg 64	1920	Martigny	VS
Roh	Serge	Rue de Somvellaz 43	1975	Sensine	VS
Maquelin	Charles	Rte des Mosses 53	1613	Maracon	SAR
Soland	Gabriele	Gaicht 19	2513	Douanne	SAR